

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 3 mai 2010, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Garant, maire
M. Richard Garant, conseiller
Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
M. Robert Hamel, conseiller
M. Michel Brodeur, conseiller

Est absente :

Mme Marlyne Muise, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La secrétaire-trésorière, directrice-générale est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Cas particuliers
- 3- Adoption des procès-verbaux d'avril 2010
- 4- Correspondance
- 5- Comptes
- 6- Dérogation mineure 2010-004 Cie 2846-7991 Québec Inc.
- 7- Avis de motion Règlement 2010-011 Plan d'urbanisme
- 8- Adoption du projet de règlement 2010-011 Plan d'urbanisme
- 9- Avis de motion Règlement 2010-012 Zonage
- 10- Adoption du projet de règlement 2010-012 Zonage
- 11- Avis de motion Règlement 2010-013 Lotissement
- 12- Adoption du Projet de règlement 2010-013 Lotissement

- 13- Avis de motion Règlement 2010-014 Construction
- 14- Adoption du Projet de règlement 2010-014 Construction
- 15- Avis de motion Règlement 2010-015 Condition d'émission des permis de construction
- 16- Adoption du projet de règlement 2010-015 Condition d'émission des permis de construction
- 17- Avis de motion Règlement 2010-016 Usages conditionnels
- 18- Adoption du projet de règlement 2010-016 Usages conditionnels
- 19- Avis de motion Règlement 2010-017 Dérogations mineures
- 20- Adoption du projet de règlement 2010-017 Dérogations mineures
- 21- Avis de motion Règlement 2010-018 P11A
- 22- Adoption du projet de règlement 2010-018 P11A
- 23- Avis de motion Règlement 2010-019 PAE
- 24- Adoption du projet de règlement 2010-019 PAE
- 25- Avis de motion Règlement 2010-020 Permis et certificats
- 26- Adoption du projet de règlement 2010-020 Permis et certificats
- 27- Assemblée publique de consultation sur les règlements d'urbanisme
- 28- Adoption du règlement 2010-021 Aqueduc Domaine Marchand et Domaine Samson
- 29- Mandat laboratoire pour aqueduc Marchand et Samson
- 30- Demande de certificat d'autorisation Min. Environnement
- 31- Entente Loisirs et Sports avec Saint-Étienne des Grès
- 32- Subvention Ligue de Marelle
- 33- Compte-rendu Comité de la Famille
- 34- Autorisation signatures Bail Médecin - CLSC
- 35- Horaire Centre d'Accès Internet
- 36- Remerciements Roger Champagne
- 37- Affaires nouvelles
- 38- Période de questions
- 39- Période de suggestions
- 40- Clôture de la séance

RÉS. 2010-05-132 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité l'adoption de l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Les items 28 et 30 sont reportés à la séance d'ajournement du 10 mai 2010.

Adoptée

CAS PARTICULIERS

Douze personnes assistent à la séance du conseil. Aucune intervention.

RÉS. 2010-05-133 PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité l'adoption des procès-verbaux avec la modification suivante :

- A la résolution 2010-04-111, à la 3^{ième} ligne du bas, il faudrait lire remboursé au lieu de remboursée.
- A la période de questions de la séance du 12 avril 2010, 3^{ième} ligne, il faudrait lire transport collectif.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière, directrice-générale accuse réception de la correspondance suivante :

1. Remerciement pour la subvention accordée consistant au coût de la location de salle pour l'organisme Développement et Paix.
2. Demande de permis d'alcool pour Cafécito, 109, rue Joseph-Garant, pour un restaurant (vendre) et terrasse (vendre). La demande ne contrevient pas à notre réglementation municipale.

3. Tenue d'une consultation publique portant sur la gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière du Loup.
4. Opération Enfant-Soleil Provincial, demande signée par Pierre Deschesnes et Sonia Lessard de Remax pour présence des pompiers lors de la levée de fonds du 5 et 6 juin 2010. La demande est transférée au directeur du service incendie, monsieur Mario Samson.

RÉS. 2010-05-134 CORRESPONDANCE

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt de la correspondance.

Adoptée

COMPTES

Salaires : 24 021.25 \$

Comptes :

3175	LA CROIX-ROUGE	CROIX-ROUGE	169.10 \$
3176	COMITÉ GRANDI-OSE	SUBVENTION POLITIQUE FAMILIALE	1 000.00 \$
3177	CENTRE DE PIANOS & D'ORGUES MAURICIE	AMEUBLEMENT ET EQUIPEMENT	5 000.00 \$
3178	ASSOCIATION DES RIVERAINS	AUTRES SUBVENTIONS	1 220.26 \$
3179	ASSOCIATION DES USAGERS	AUTRES SUBVENTIONS	650.04 \$
3180	GELINAS ALAIN	IMMATRICULATION TRACTEUR KUBOTA	322.00 \$
3181	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE ST-ELIE	CLUB SOCIAL POMPIERS	65.00 \$
3182	MAGNY YVAN	CONSULTATION URBANISME	8 050.00 \$
3183	A.B.C. MEDICAL INSTRUMENTS INC.	AMÉNAGEMENT CLINIQUE MÉDICALE	4 342.25 \$
3184	ADN COMMUNICATION	MATÉRIEL PROMOTIONNEL	1 977.57 \$
3185	AIGUISAGE ET USINAGE J.B.D.	ENTRETIEN EQUIPEMENT TRACTEUR	338.63 \$
3186	ALIMENTATION R. AUDET	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	4.05 \$
3187	AUBIN PÉLISSIER	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN	507.94 \$
3188	BERGERON STEPHANE	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	40.00 \$
3189	BIOLAB - DIVISION CAP-DE-LA-MADELEINE	ANAYSLES D'EAU	94.19 \$
3190	BOIVIN & GAUVIN INC.	EQUIPEMENT INCENDIE	6 013.52 \$
3191	BORDELEAU STEVE	ENTRETIEN ET REPARATION CENTRECOMMUNAUTAIRE, PIECES ET ACC. TOURISME ET ENTRETIEN CASERNE	130.00 \$
3192	BRODERIE DESIGN	EQUIPEMENT	35.50 \$
3193	BUROMAX	AMENAGEMENT CLINIQUE MEDICALE	2 558.67 \$
3194	CAP ACOUSTIQUE 1989 INC	AMENAGEMENT CLINIQUE MEDICALE	11 951.21 \$

3195	LA TROUPE CARAVANE	SUBVENTION POLITIQUE FAMILIALE	987.65 \$
3196	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	ENTRETIEN TRACTEUR	35.26 \$
3197	3102-1066 QUÉBEC INC.	AMENAGEMENT CLINIQUE MEDICALE	586.95 \$
3198	CHEM ACTION INC.	ENTRETIEN STATION DE POMPAGE	1 906.68 \$
3199	COOKE SERRURIER ENR.	ENTRETIEN ET REPARATION MAISON DES JEUNES	415.86 \$
3200	COOPERATIVE COLLECTE PRO	CONTRAT VIDANGES	6 519.24 \$
3201	GAUTHIER NANCY	AMENAGEMENT CLINIQUE MEDICALE	220.00 \$
3202	DESCHESNES, MAILHOT	COMPTABILITE ET VÉRIFICATION	4 684.31 \$
3203	DESROSIERS PIERRE	FORMATION / POMPIERS	225.00 \$
3204	DISTRIBUTION DESCOUR S.E.N.C.	EAU POTABLE	12.50 \$
3205	DMS	AMENAGEMENT CLINIQUE MEDICALE	223.49 \$
3206	EMCO CORPORATION	ENTRETIEN ET RÉPARATION MAISON DES JEUNES ET ENTRETIEN GARAGE MUNICIPAL	2 241.37 \$
3207	LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY	LOCATION DE MACHINERIE	414.82 \$
3208	LES ENTREPRISES ELECTRIQUES	ENTRETIEN STATION DE POMPAGE, ENTRETIEN ET REPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, AMENAGEMENT PARC MUNICIPAL ET PARC INFORMATIQUE, ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN, AMENAGEMENT CLINIQUE MEDICALE	3 972.57 \$
3209	LES EQUIPEMENTS MARCEL GELINAS	ENTRETIEN EQUIPEMENT TRACTEUR	28.10 \$
3210	FAB DÉCOUPAGE DE PRÉCISION	AMENAGEMENT CLINIQUE MEDICALE	153.51 \$
3211	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	ANALYSES D'EAU	39.33 \$
3212	FELIX SECURITÉ INC.	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	215.60 \$
3213	FONDS DE L'INFORMATION FONCIERE	FRAIS DE MUTATION	30.00 \$
3214	ANNULÉ		
3215	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	1 369.86 \$
3216	GARCEAU PAUL-ANDRE	FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL	24.64 \$
3217	GESTION MARCEL G. GAGNE INC.	AMENAGEMENT CLINIQUE MEDICALE, PIECES ET ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	306.39 \$
3218	GRENIER YVON	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	40.00 \$
3219	GROUPE ULTIMA INC.	ASSURANCES B.A.T. + ASSURANCES MAISON DE LA CULTURE	718.00 \$
3220	ANNULÉ		
3221	GROUPE CLR	REDEVANCES 9-1-1, TELEPAGE, TEMPS D'ONDE BASE C.B.	1 105.02 \$
3222	HEBERT-MOREAU ANNE CLAUDE	FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL, FORMATION ET CONGRES INSPECTEUR	870.05 \$
3223	IMAGING TONER TECHNOLOGIE	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIME	112.88 \$
3224	JEAN-LOUIS LAJOIE INC	ENTRETIEN ET REPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	182.86 \$
3225	JULIE LAMONTAGNE	AMENAGEMENT CLINIQUE MÉDICALE, SAVON A MAIN ET TASSES, ENTRETIEN CLINIQUE MÉDICALE	78.07 \$
3226	LANGLOIS FRANCINE	JETON DE PRESENCE C.C.U.	20.00 \$

3227	LAVAGE PIERCO	AMÉNAGEMENT CLINIQUE MÉDICALE	231.39 \$
3228	LE MARCHÉ DU STORE	AMÉNAGEMENT CLINIQUE MÉDICALE	271.82 \$
3229	MARCELLIN DIESEL INC.	ENTRETIEN CAMION	182.85 \$
3230	MARCHE RENE SAMSON	ESSENCE CAMION INCENDIE	83.00 \$
3231	MASKIMO CONSTRUCTION INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS	39 822.30 \$
3232	LES MATERIAUX LAVERGNE	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN	10.91 \$
3233	MAURICE HOULE & FILS LTEE	AMÉNAGEMENT CLINIQUE MÉDICALE, ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN, ENTRETIEN ET REPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, ENTRETIEN CLINIQUE MÉDICALE	717.94 \$
3234	MICROAGE	AMÉNAGEMENT CLINIQUE MÉDICALE	1 317.25 \$
3235	MRC DE MASKINONGE	ASSURANCES POMPIERS	243.74 \$
3236	MUNICIPALITE DE ST-PAULIN	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ, FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	277.95 \$
3237	LES PETROLES SONIC(C.F.Q.)	HUILE A CHAUFFAGE CASERNE	394.06 \$
3238	JULIE PLANTE ENR.	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	28.50 \$
3239	PLURITEC LTEE	AQUEDUC DOMAINE MARCHAND	3 086.19 \$
3240	POLYGONE STUDIO	MATÉRIEL PROMOTIONNEL	1 698.77 \$
3241	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	645.04 \$
3242	POSTES CANADA	FRAIS POSTAUX, PUBLICATIONS MUNICIPALES	293.92 \$
3243	R. & D. ROUSSEAU INC.	ENTRETIEN CASERNE	2 335.38 \$
3244	REGIE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLE	CONTRAT VIDANGES	4 818.12 \$
3245	R.L.DISTRIBUTEUR ENR.	ARTICLES DE NETTOYAGE, ARTICLES DE NETTOYAGE BATISSE PATINOIRE	128.46 \$
3246	SAMSON CLAUDE	JETON DE PRESENCE C.C.U.	40.00 \$
3247	SBM - DIJITEC INC.	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	410.50 \$
3248	SERVICE TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	NETTOYAGE RÉSERVOIR	570.77 \$
3249	SIGNOPLUS INC.	SIGNALISATION, ACCESSOIRES, ACHAT OUTILS	572.46 \$
3250	SOGETEL, TELEPHONE MILOT INC.	AMÉNAGEMENT CLINIQUE MÉDICALE	264.19 \$
3251	SPI SECURITE INC.	NETTOYAGE RÉSERVOIR, VETEMENTS DE TRAVAIL	362.42 \$
3252	TARDIF JOSEE	JETON DE PRESENCE C.C.U.	20.00 \$
3253	TOURISME MAURICIE	FRAIS REPRÉSENTATION CONSEIL	903.00 \$
3254	UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES	AMÉNAGEMENT CLINIQUE MÉDICALE	255.68 \$
100414	HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE DES RUES	193.93 \$
100414	HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE DES RUES	1 576.30 \$
100414	SOGETEL, TELEPHONE MILOT INC.	TÉLÉPHONE, TÉLÉCOPIEUR, INTERNET	3 864.92 \$
100421	HYDRO-QUEBEC	ELECTRICITÉ AQUEDUC	250.25 \$
100421	HYDRO-QUEBEC	ELECTRICITÉ TERRAIN DE BALLE	1 310.50 \$
100421	HYDRO-QUEBEC	ELECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE ELECTRICITÉ BIBLIOTHÈQUE	1 630.09 \$
100421	HYDRO-QUEBEC	ELECTRICITÉ B.A.T., ELECTRICITÉ COOP-SANTÉ, ELECTRICITÉ MAISON DU CITOYEN	671.36 \$
100421	HYDRO-QUEBEC	ELECTRICITE GARAGE MUNICIPAL	133.76 \$

100421	HYDRO-QUEBEC	ELECTRICITÉ MAISON DE LA CULTURE	1 234.34 \$
100421	HYDRO-QUEBEC	ELECTRICITÉ CASERNE	233.97 \$
100429	REVENU QUEBEC	DAS PROV AVRIL 2010	6 528.69 \$
100429	REVENU CANADA	DAS FÉDÉRAL AVRIL 2010	2 822.27 \$
		TOTAL CHÈQUES ET ACCÈS D	152 646.93 \$
		GRAND TOTAL	176 668.18 \$

RÉS. 2010-05-135 COMPTES

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement des comptes au montant de 124,484.13 \$ selon la liste des comptes à payer. Les autres dépenses sont déjà autorisées par le biais du règlement 2006-010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

RÉS. 2010-05-136 DÉROGATION MINEURE 2010-004
CIE 2846-7991 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié en date du 14 avril 2010, selon les normes prescrites par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Cie 2846-7991 Québec Inc. pour objet de :

- Permettre la régularisation de la marge de recul latérale à .5 mètres et la marge de recul arrière à .69 mètres pour le bâtiment secondaire tel que prescrit par le règlement de zonage 99-011.

La demande de dérogation mineure affecte principalement la grille de spécifications de la zone 207 du règlement de zonage 99-011.

Désignation de l'immeuble :

2380, Avenue Principale
 Saint-Élie-de-Caxton
 Lot : 3 983 422

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné un avis favorable (Rés. 2010-04-008) à la demande de Cie 2846-7991 Québec Inc. lors de la séance tenue le 3 mai 2010;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2010-04-008 du C.C.U. et accepte la dérogation mineure 2010-004 selon les conditions émises par les membres du C.C.U.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2010-011

Monsieur Robert Hamel donne un avis de motion pour l'adoption du règlement 2010-011 Plan d'urbanisme. Considérant qu'une copie du projet de règlement est déposée au conseil municipal, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

RÉS. 2010-05-137 PROJET DE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ 2010-011

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé est entré en vigueur en 2008;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 110.3.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut réviser le plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant et résolu que le conseil municipal adopte le projet de règlement du plan d'urbanisme révisé numéro 2010-011.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2010-012

Madame Francine Buisson donne un avis de motion pour l'adoption du règlement 2010-012 Règlement de zonage. Considérant qu'une copie du projet de règlement est déposée au conseil municipal, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

RÉS. 2010-05-138 PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé est entré en vigueur en 2008;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut remplacer le règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Francine Buisson appuyée par monsieur Michel Brodeur et résolu que le conseil municipal adopte le projet de règlement de zonage numéro 2010-012.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2010-013

Madame Louise Lafrenière Grenier donne un avis de motion pour l'adoption du règlement 2010-013 Règlement de lotissement. Considérant qu'une copie du projet de règlement est déposée au conseil municipal, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

RÉS. 2010-05-139 PROJET DE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2010-013

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé est entré en vigueur en 2008;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut remplacer le règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson et résolu que le conseil municipal adopte le projet de règlement de lotissement numéro 2010-013.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2010-014

Monsieur Richard Garant donne un avis de motion pour l'adoption du règlement 2010-014 Règlement de construction. Considérant qu'une copie du projet de règlement est déposée au conseil municipal, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

RÉS. 2010-05-140 PROJET DE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2010-014

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé est entré en vigueur en 2008;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 118 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Michel Brodeur et résolu que le conseil municipal adopte le projet de règlement de construction numéro 2010-014.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2010-015

Madame Francine Buisson donne un avis de motion pour l'adoption du règlement 2010-015 Règlement sur les conditions d'émission de permis de construction. Considérant qu'une copie du projet de règlement est déposée au conseil municipal, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

RÉS. 2010-05-141 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS
D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION 2010-
015

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé est entré en vigueur en 2008;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les conditions d'émission des permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Buisson appuyée par monsieur Robert Hamel et résolu que le conseil municipal adopte le projet sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2010-015.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2010-016

Monsieur Robert Hamel donne un avis de motion concernant l'adoption du règlement 2010-016 Règlement sur les usages conditionnels. Considérant qu'une copie du projet de règlement est déposée au conseil municipal, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

RÉS. 2010-05-142 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES USAGES
CONDITIONNELS 2010-016

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 145.31 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les usages conditionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Michel Brodeur et résolu que le conseil municipal adopte le projet de règlement sur les usages conditionnels numéro 2010-016.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2010-017

Monsieur Richard Garant donne une avis de motion concernant l'adoption du règlement 2010-017 Règlement sur les dérogations mineures. Considérant qu'une copie du projet de règlement est déposée au conseil municipal, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

RÉS. 2010-05-143 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS
MINEURES 2010-017

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 145.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Robert Hamel et résolu que le conseil municipal adopte le projet de règlement sur les dérogations mineures numéro 2010-017.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2010-018

Monsieur Robert Hamel donne un avis de motion pour l'adoption du règlement 2010-018 Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Considérant qu'une copie du projet de règlement est déposée au conseil municipal, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

RÉS. 2010-05-144 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 145.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2010-018.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2010-019

Monsieur Michel Brodeur donne un avis de motion pour l'adoption du règlement 2010-019 Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble. Considérant qu'une copie du projet de règlement est déposée au conseil municipal, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

RÉS. 2010-05-145 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PLANS
D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 145.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 2010-019.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2010-020

Monsieur Richard Garant donne un avis de motion pour l'adoption du règlement 2010-020 Règlement sur les permis et certificats. Considérant qu'une copie du projet de règlement est déposée au conseil municipal, cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

RÉS. 2010-05-146 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2010-020

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé est entré en vigueur en 2008;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les permis et certificats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Buisson appuyée par monsieur Richard Garant et résolu que le conseil municipal adopte le projet de règlement sur les permis et certificats numéro 2010-020.

Adoptée

RÉS. 2010-05-147 PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2010-020

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit procéder à une consultation publique sur les divers éléments des projets de règlement d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson et résolu que le conseil municipal tienne une assemblée de consultation sur les projets de règlement d'urbanisme le 26 mai 2010 à 19 :30 et le 29 mai 2010 à 9 :00 au Centre Communautaire situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

RÉS. 2010-05-148 MANDAT LABORATOIRE

Sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Laboratoire de Services Spécialisés MBF Ltée pour les travaux nécessaires concernant le remplacement des conduites d'aqueduc au Domaine Marchand et au Domaine Samson.

La firme d'ingénieurs Pluritec Inc. déterminera les travaux requis pour le projet mentionné.

Adoptée

RÉS. 2010-05-149 ENTENTE LOISIRS ET SPORTS MUNICIPALITÉ
SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur André Garant et la directrice générale, madame Micheline Allard, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton l'entente concernant les loisirs et sports avec la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

L'entente sera modifiée de la façon suivante :

1. La date d'entrée en vigueur est le 1^{er} juin 2010.
2. Les paragraphes A et C de la présente entente s'appliquent à condition que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton mette en place les infrastructures et les organisations nécessaires à la tenue de différents sports s'adressant aux moins de dix-huit ans.
3. Le paiement se fera annuellement sur réception de la liste des joueurs bénéficiant de cette entente.
4. La présente entente est d'une durée maximale de douze mois.

A l'expiration de son terme initial, l'entente sera reconduite d'année en année à moins que :

- l'une des deux parties n'informe l'autre de son intention d'y mettre fin ou d'en modifier l'une des conditions par un avis écrit d'au moins soixante jours avant la date d'expiration de l'entente.

La présente résolution fait partie intégrante de l'entente Loisirs et Sports avec la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

Adoptée

RÉS. 2010-05-150 SUBVENTION LIGUE DE MARELLE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal subventionne la ligue de marelle Saint-Élie-de-Caxton pour un montant de 300.00 \$ pour ses activités 2010.

Il est à noter que madame Francine Buisson s'est retirée de toute discussion tant en séance de travail qu'en séance publique concernant cette résolution. Madame Buisson est co-signataire de la demande.

Adoptée

RÉS. 2010-05-151 COMPTE-RENDU COMITÉ DE LA FAMILLE

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt du compte-rendu de la famille pour la rencontre du 14 avril 2010.

Adoptée

RÉS. 2010-05-152 SIGNATURES BAIL MÉDECIN CLSC

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur André Garant et la directrice générale, madame Micheline Allard à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, le bail pour les locaux du CLSC et le bureau des médecins du Groupe de Médecine Familiale.

Adoptée

RÉS. 2010-05-153 HORAIRE CACI

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte l'horaire suivant pour le Centre d'Accès Internet :

Mardi 9H30 à 11H00
 13H30 à 15H00
 18H30 à 21H00 à la bibliothèque seulement

Mercredi 9H30 à 11H00
 13H30 à 15H00

Jeudi 9H30 à 11H00
 13H30 à 15H00

Adoptée

RÉS. 2010-05-154 REMERCIEMENTS

Sur proposition de madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal remercie très chaleureusement monsieur Roger Champagne pour son don d'un jeu de poches qui sera très utile pour les activités de loisir de la municipalité.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

MICHEL BRODEUR

- Monsieur Brodeur mentionne que la municipalité a fait faire 20,000 cartes qui seront imprimées à l'Imprimerie Gignac.
- Monsieur Brodeur mentionne qu'il y a actualisation de 3 pages de son pour les audio-guides. Il s'agit de Garage Déziel, Epicerie Gendron et Parc Municipal.

FRANCINE BUISSON

RÉS. 2010-05-155 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE CRSBP

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate madame Francine Buisson pour assister à l'assemblée générale annuelle du CRSBP qui aura lieu le 4 juin prochain. Les frais d'inscription et les

dépenses inhérentes à cette réunion seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

- Madame Buisson donne les statistiques d'utilisation de notre site web. 7,868 visites ont eu lieu en avril, 26,000 pages consultées, 16 pays et 312 villes du Canada visitent notre site.

LOUISE LAFRENIERE GRENIER

- Madame Lafrenière Grenier mentionne que le bureau d'accueil touristique sera repeint. On aura la visite des jeunes dans le cadre d'une activité panquébécoise.

RICHARD GARANT

- Monsieur Garant félicite Louise Lafrenière Grenier et Michel Brodeur pour leur travail au niveau du tourisme.

ANDRÉ GARANT

- Monsieur le maire mentionne qu'il y aura un diner au presbytère avec Culture Mauricie le 13 mai prochain.
- Monsieur le maire donne la parole à monsieur Roland Danis pour explication concernant un programme de poésie instauré dans Saint-Élie-de-Caxton. Le document sera dans le Muni-Info de juin 2010 et sur le site Internet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Douze personnes assistent à la séance du conseil. Quelques questions sont posées sur les sujets suivants :

- Réglementation d'urbanisme
- Sentiers VTT et motoneige
- Lumière de rue
- Drainage et fossés
- Mention de 15 élèves de plus à l'école pour l'année scolaire 2010-2011.

RÉS. 2010-05-156 AJOURNEMENT

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité l'ajournement de la séance au 10 mai 2010 à 20H00.

Adoptée

Je, André Garant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Allard
Sec.-très. dir.-générale

André Garant, maire